



Vers une pêche de loisir éco-responsable

Ca y est, la Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable élaborée dans le cadre du Grenelle de l'environnement (je reprends ma respiration) a enfin été signée le 7 juillet 2010. Pour information, vous trouverez l'intégralité de cette charte en page 10. À sa lecture, que je vous conseille vivement de faire, vous vous apercevrez qu'il ne s'agit pas d'un tout figé à jamais, mais de dispositions à mettre en œuvre au plus vite et, surtout, révisables à court terme. Deux ans probatoires, c'est demain. Autrement dit, prendre bien conscience que l'avenir de la pêche en mer amateur passe par une pêche raisonnée, et uniquement par elle, est la seule voie réellement envisageable sous peine de déconvenue dans le futur. Réglementation évolutive favorisant la gestion de la ressource, lutte contre la fraude et déclaration (gratuite et obligatoire) de l'activité de pêche maritime de loisir sont les pierres angulaires de cette charte. Certes, pour nous tous qui sommes toujours dans le droit chemin, se soumettre à ces directives ne changera pas grand-chose à nos habitudes. Pour quelques autres, en revanche...

Cela dit, si ces dispositions concernent chaque pêcheur pratiquant en mer, du bord comme en bateau, l'affinement des textes ne pourra cependant se faire réellement que d'une seule voie et, par là même, avec un consensus du monde de la pêche de loisir pour ce qui nous touche. La Fédération Française des Pêcheurs en Mer et la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France unies dans ce travail se sont engagées pour leur part à communiquer sur les différents aspects de la charte – bien des points restent nébuleux – et à assurer l'information de leurs membres. Tient, au fait, en parlant d'information, lors de cette signature, je n'ai rencontré aucun représentant de la presse halieutique française. Allez donc comprendre...

Luc Bodis

